

Relevé de décisions

du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Réunion du mercredi 15 décembre 2021

Le Conseil d'administration s'est réuni le 15 décembre 2021 à 18h, salle des fêtes de Burgnac, sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

Membres titulaires

Représentants des communautés de communes (13)

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne
M. Philippe BARRY, Président de la CC du Val de Vienne et Maire de St-Priest-sous-Aixe
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant
M. Éric DUPONT, Président, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
M. Roland GARNICHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et adjoint au maire de Pageas
M. Christophe GEROUARD, Président de la CC Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la CC Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Genest-sur-Roselle
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Pierre PATAUD, Vice-Président de la communauté de communes Ouest Limousin et conseiller municipal à Saint-Laurent-sur-Gorre
Mme Sonia SOULAT, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et adjointe au maire de Séreilhac
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aixe

Représentants du Conseil de développement (5)

Mme Anne-Marie CAMPION
M. Jean-Luc CELERIER
M. Daniel FAUCHER, Président
M. Sébastien FISSOT
Mme Isabelle LAVAUD

Membres associés (2)

M. Jean-Loup CASTELLAN, délégué à la DDT87
Mme Isabelle KIMMEL, Conseillère à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

Autres

Animateurs (2)

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

Mme BOYARD Céline, Conseillère communautaire à la CC du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze, pouvoir à M. SUDRAT Philippe
M. Lucien COINDEAU, Conseiller communautaire à la communauté de communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de Saint-Junien
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la CC Pays de Nexon-Monts de Châlus et Maire de Les Cars, pouvoir à M. DEXET Emmanuel
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh, pouvoir à M. DUPONT Éric
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de Saint-Victorien
Mme Vanessa LANNETTE-MICHAUT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de Vayres
Mme Josiane LEFORT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Ouest Limousin et adjointe au maire de Cussac, pouvoir à M. GEROUARD Christophe
M. Thierry VIVIAN, Représentant du Conseil de développement, pouvoir à Mme Isabelle LAVAUD
Mme Josette SALESSE, Représentante du Conseil de développement, pouvoir à M. FAUCHER Daniel

Nombre de membres titulaires en exercice : 34 (1 poste vacant parmi les représentants de communautés de communes)

Titulaires présents : 18 Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : M. Fabrice GERVILLE-REACHE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent M. Fabrice GERVILLE-REACHE comme secrétaire de séance.

II. Modification de l'ordre du jour

Le Président rappelle que, à la suite du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale extraordinaire se réunit afin de se prononcer sur un projet de modification des statuts de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine suite au départ des communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin, effectif au 1er janvier 2022.

Trois points à l'ordre du jour du Conseil d'administration abordent sans nécessiter de validation des sujets d'importance pour l'avenir du territoire et de la structure : futurs programmes européens, future contractualisation régionale, missions et postes de l'équipe technique.

Aussi, compte-tenu du timing contraint pour le déroulement du Conseil et dans l'optique d'une information la plus complète possible des acteurs du territoire, le Président propose une modification de l'ordre du jour avec un basculement des trois sujets évoqués lors de la séance de l'Assemblée générale extraordinaire devant se tenir en suivant à 19h15.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration acceptent une modification de l'ordre du jour du Conseil d'administration.

III. Examen du projet de modification des statuts de l'association

Les modifications proposées sont passées en revue.

Les administrateurs approuvent le principe d'une représentation paritaire des communautés de communes et s'entendent sur le chiffre de cinq représentants par EPCI.

Par rapport à la proposition initiale, il est proposé d'inclure un second membre du Conseil de développement au sein du Bureau afin de pallier une éventuelle absence de son Président.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration émettent un avis favorable aux nouveaux statuts de l'association tels que présentés et amendés et valident leur présentation en Assemblée générale extraordinaire.

IV. Modification du règlement d'intervention du dispositif de cofinancement de la Châtaigneraie Limousine pour les projets éligibles au programme européen Leader

Le Vice-Président et Président du GAL Daniel Faucher et Jérôme Chinn rappellent les grands principes du dispositif de cofinancement Châtaigneraie Limousine : pallier sur certaines opérations l'absence de cofinancement public nécessaire pour mobiliser des crédits européens FEADER de notre programme Leader.

Le programme européen Leader Châtaigneraie Limousine permet d'intervenir sur la création ou le développement d'hébergements touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap. Le soutien est conditionné à des efforts d'accessibilité portant a minima sur une chambre avec salle d'eau et les parties communes nécessaires.

L'aide Châtaigneraie plafonnée à 2 500 € par opération conjuguée à l'aide Leader ne représente au maximum que 12 500 €. Elle est peu incitative compte tenu des investissements engendrés, particulièrement en cette période d'augmentation sensible du coût des matériaux. Plusieurs porteurs de projet ont ainsi renoncé à cette subvention et/ou à leur opération.

Aussi, en séance du 26 octobre dernier, le Comité de programmation a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil d'administration de porter à 5 000 € le plafond d'intervention pour les projets d'hébergement touristique comprenant un volet d'accessibilisation et entrant dans le cadre de la fiche action Leader n°7 « Construire un territoire accessible pour tous ».

Ce nouveau montant maximum permettrait la mobilisation de 20 000 € de crédits européens portant ainsi l'aide totale potentielle à 25 000 € par opération.

L'enveloppe annuelle de crédits du dispositif de la Châtaigneraie Limousine resterait inchangée à 10 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent l'introduction d'un plafond à 5 000 € d'aide Châtaigneraie Limousine pour les opérations portant sur les hébergements touristiques accessibles émergeant à la fiche action 7 du programme Leader.

V. Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du projet de coopération Leader « Fenêtres sur bourg »

Christophe Lambert présente le projet de coopération Leader « Fenêtres sur bourg » qui réunit 5 territoires autour de 3 actions :

- l'organisation d'un cycle de rencontres consacrées à la revitalisation des bourgs et centres-bourgs (1 par territoire entre octobre 2019 et mai 2022) ;
- l'organisation d'une formation de 2 jours à destination des élus et techniciens des collectivités sur le thème des nouvelles approches de revitalisation des bourgs et centres-bourgs ;
- la réalisation de supports de capitalisation écrits et audiovisuels à destination des élus et acteurs locaux intéressés par cette question.

Parmi ces supports, un document écrit d'une cinquantaine de pages au format A5 est destiné à retracer de façon synthétique, accessible et pratique les principaux apports du cycle de rencontres et de la formation. La réalisation de ce document et son impression seront confiées à un prestataire dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Châtaigneraie Limousine serait le coordonnateur.

Les projets de cahier des charges et de convention du groupement de commandes sont présentés en séance et n'appellent pas de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent :

- les projets de cahier des charges et de convention du groupement de commandes,
- le rôle de coordonnateur de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine,
- l'autorisation donnée au Président pour la finalisation de ces documents en concertation avec les autres membres du groupement, le lancement du marché, la sélection du prestataire et la signature de tous les documents afférents à cette prestation.

VI. Réflexion sur l'habitat locatif en milieu rural

Christophe Lambert évoque l'importance du logement locatif dans l'offre globale d'habitat pour notamment :

- accueillir de nouvelles populations, en particulier des populations jeunes (isolées ou en ménage) aux ressources modestes ou dont la situation n'est pas stabilisée (en termes de projet de vie ou de situation professionnelle) ;
- permettre aux populations déjà présentes sur le territoire d'y rester : jeunes en décohabitation, conjoints en séparation, ménages modestes ne pouvant pas accéder à la propriété, personnes âgées autonomes ne souhaitant plus vivre isolées dans des propriétés devenues trop grandes.

Lorsque ces logements sont situés en centres-bourgs, ils peuvent également permettre de retrouver la proximité habitat / services lorsque ces derniers existent (ou les faire revenir lorsqu'ils ont disparu).

Pourtant, s'il existe quelques opérateurs (publics et privés) pour des programmes locatifs neufs sur les zones les plus urbaines de la Châtaigneraie Limousine, peu s'intéressent à la réhabilitation, pourtant essentielle pour l'avenir des bourgs et des centres-bourgs. De ce fait, les communes sont amenées à porter elles-mêmes des projets de ce type.

Les politiques publiques soutiennent la production de logements locatifs publics et privés au travers d'un même outil : le conventionnement avec l'Etat, qui donne le caractère social à ces logements (loyer plafonné et occupation sous condition de ressources).

Le chef de file de ces politiques est donc l'Etat ; la Région, le Département ou les communautés de communes (dans le cas des OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) venant en cofinancement, sous réserve de conventionnement avec l'Etat.

Or, les priorités de l'Etat en Haute-Vienne se concentrent sur les secteurs urbains et sur les secteurs d'OPAH. En dehors de ces secteurs, le conventionnement de logements locatifs est examiné au cas par cas en fonction de critères tels que le niveau de services de la commune, la demande locative exprimée...

Par ailleurs, même en mobilisant les financements existants (tant sur le logement public que privé), leurs montants cumulés sont régulièrement insuffisants sur des immeubles vacants nécessitant des réhabilitations lourdes.

La mise en place en 2022 de la plateforme départementale de la rénovation énergétique et du Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Conseil départemental de la Haute-Vienne n'aura qu'une incidence limitée sur cette situation.

Seules les OPAH et dans une moindre mesure les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) pour les communautés de communes concernées (Pays de Saint-Yrieix et Pays de Nexon - Monts de Châlus) pourraient permettre de réorienter en partie la politique de l'Etat dans le département.

Sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, l'habitat reste largement une compétence communale. Seules les communautés de communes ayant réalisé un PLUI (Pays de Nexon - Monts de Châlus et Val de Vienne) disposent des éléments d'étude et de planification minima qui pourraient leur permettre de se saisir de cette problématique et de la traduire en termes d'exercice de compétence.

Cette situation est un handicap pour aller chercher des opérateurs et des financeurs qui demandent de plus en plus d'avoir une vision territoriale élargie et un projet porté localement pour intervenir.

Au terme de ce tour d'horizon, le Président Éric Dupont interroge le rôle que pourrait tenir à l'avenir la Châtaigneraie Limousine.

A ce jour, la thématique de l'habitat locatif est abordée sous l'angle de la revitalisation des bourgs et des centres-bourgs. La mission s'intéresse en particulier au parc des logements communaux et intercommunaux, en animant une cellule technique réunissant financeurs (Etat, Région, Département) et services d'appui (ADIL, ATEC et CAUE 87, SEHV, PNR Périgord-Limousin). Cette cellule suit les différents projets sur le territoire et identifie les difficultés qui ralentissent ou empêchent la réhabilitation de ce parc et la production de nouveaux logements.

M. Sudrat insiste sur le caractère primordial de ce sujet dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs.

M. Ditlecadet souligne la réalité du problème notamment de la faiblesse des aides disponibles et la difficulté à impliquer des opérateurs sur ces opérations mais s'interroge sur le rôle de la Châtaigneraie Limousine et celui des communautés de communes.

M. Célérier propose pour la structure un rôle d'animation d'une réflexion collective et d'interpellation des parties prenantes.

Dans le cadre de la mission autour de la revitalisation des centres-bourgs reconduite en 2022, le Président suggère la poursuite d'une réflexion sur les actions à conduire. Des propositions seront présentées au Conseil d'administration dans sa nouvelle mouture dans le courant de l'année.

L'ensemble des membres approuve ce mode opératoire.

VI. Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Le Président revient sur le comité de pilotage final de l'étude « mobilité » du 7 décembre 2021 au cours duquel la Région Nouvelle-Aquitaine a présenté sa politique de soutien à la mobilité dans les territoires, telle qu'elle devrait se décliner à partir de 2022 – sous réserve de son adoption définitive en plénière les 13 et 14 décembre prochain.

Christophe Lambert décrit les points saillants de cette politique :

- définition de bassins locaux de mobilité : la Région a choisi de s'appuyer sur les territoires de contractualisation ;
- mise en place d'un comité local de mobilité, associant les EPCI du territoire et les acteurs de la mobilité (Département, gestionnaire de gare et de Pôles d'Echanges Multimodaux, Nouvelle Aquitaine Mobilité, acteurs locaux de la mobilité...);
- signature d'un contrat opérationnel de mobilité :
 - o au fil de l'eau pour une durée de 6 ans,
 - o sur la base d'un diagnostic et d'un plan d'actions,
 - o définissant des actions « locales » de mobilité pouvant être mises en œuvre par un ou plusieurs EPCI (transport à la demande, covoiturage, autoparc organisé, location de VAE, étude mobilité, action de communication sur la mobilité...), et pour lesquelles le ou les EPCI peuvent demander une délégation de compétence à la Région,
 - o doté d'un cofinancement régional de 4€/hab/an maximum, sous réserve d'un cofinancement équivalent de la collectivité porteuse des actions.

Sur les 54 territoires définis comme « bassins de mobilité », la Châtaigneraie Limousine fait partie des 10 territoires les plus avancés sur les questions de mobilité. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite d'ailleurs s'appuyer sur tout ou partie de ces territoires dès le début de l'année 2022 pour « expérimenter » la co-construction de contrats opérationnels de mobilité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour la co-construction d'un contrat opérationnel de mobilité à titre expérimental dès le début de l'année 2022.

Afin de se positionner rapidement, le Président indique qu'un courrier co-signé Châtaigneraie Limousine/EPCI du territoire devra être expédié en début d'année.

Dans le cas d'un retour positif de la Région, il est précisé qu'au titre de l'exercice 2022, les communautés de communes n'auront pas d'obligation d'inscription budgétaire sur ce sujet.

VI. Questions diverses

Prochaines réunions

Jérôme Chinn indique que, suite à la révision des statuts, de nouvelles désignations d'administrateurs seront sollicitées sans tarder auprès des communautés de communes. La prochaine réunion du Conseil d'administration permettra la mise en place du nouveau Bureau de l'association.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h30.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Oradour-sur-Vayres, le 15 janvier 2022.

Le Président,
M. Éric DUPONT



Le Secrétaire de séance,
M. Fabrice GERVILLE REACHE

